



Parait toutes les trois semaines  
Vendu par abonnement : 160 FF/an  
ISSN 1163-2364

Actualités internationales du respect de la vie

## A PROPOS DE...

### Génération pilule, génération scaphandrier

Ça y est : une première forme de contraception hormonale masculine est née. Basée sur une injection intra-musculaire hebdomadaire, elle n'est pas vraiment encore satisfaisante (du moins pour un occidental, car on peut parier fort que des associations internationales célèbres sauront l'imposer rapidement aux populations du tiers-monde, avec les moyens de persuasion que l'on sait...). Mais nul doute qu'elles atteindront prochainement les qualités de la pilule hormonale féminine inventée voici 40 ans par le Pr. Pincus : ce n'est pas placer la barre bien haut, quand on connaît tous les inconvénients médicaux de cette dernière. Mettre au point une pilule qui provoque nausées, douleurs, irritations, accidents vasculaires et vieillissement prématuré n'est somme toute pas si difficile...

Mais l'essentiel n'est pas là. Selon un sondage réalisé par le magazine "Elle" et rapporté par "Libération" (3 avril 1996), seules 54 % des femmes interrogées se déclaraient prêtes à abandonner leur propre contraception si leur partenaire (on ne parle plus de mari depuis belle lurette) masculin (mieux vaut préciser, dans le monde où l'on vit) décidait de prendre la «pilule masculine». Il y a fort à parier qu'elles seront encore moins nombreuses à l'abandonner

réellement, le moment venu.

Car voilà : alliée à l'avortement dans lequel l'homme n'a pas son mot à dire, la pilule féminine (puisqu'il faut maintenant préciser) a permis à toute une génération de femmes de se protéger des désirs de paternité de leurs partenaires, et de leur imposer leur propre conception de la maternité (un enfant quand je veux, si je veux). Quitte à leur imposer un bébé qu'ils n'attendaient pas, en cessant discrètement de prendre la pilule...

Les hommes ont très bien compris le système : ils sont déjà nettement plus nombreux (63 %) à vouloir la pilule masculine.

Moyennant quoi, chacun prenant sa pilule, plus aucun des deux partenaires sexuels (peut-on encore parler d'amants ?) ne sera désormais soumis à la situation (visiblement dégradante) d'avoir à faire confiance à l'autre.

«Chérie, as-tu pris ta pilule» n'était effectivement pas très romantique.

Grâce au progrès, ce problème de communication est résolu, puisqu'il n'est même plus nécessaire de se parler : chacun SA pilule.

Le summum de la modernité enfin à portée de main : l'amour en scaphandrier. Plus d'interférences sentimentales, plus de risques, plus d'incompréhensions et de heurts

verbaux : le sexe, tout le sexe, rien que le sexe...

La pilule féminine avait déjà permis un immense progrès : l'amour infécond.

La pilule masculine en est le couronnement, qui permet les gestes de l'amour dans la défiance réciproque.

Il faut reconnaître qu'avec tous ces progrès, il faudrait vraiment être bête et méchant (en un mot : intégriste) pour refuser d'admettre que la pilule a libéré l'homme et la femme...

Quand à ceux-là qui précisément persistent (bêtement et méchamment) à préférer à toutes ces méthodes modernes et exhaltantes de vulgaires méthodes basées sur la connaissance de soi, sur la communication et la confiance réciproque, ils trouveront au moins un motif de consolation : la pilule masculine a (au moins) une qualité, c'est qu'elle n'est pas, à l'inverse de son homologue féminine, abortive.

Maintenant, coupons là avec cette plaisanterie grinçante.

Une génération entière d'hommes et de femmes, blessés par l'avortement, n'est plus capables d'entendre un discours pro-vie.

Le seul fait de porter un enfant est en passe de devenir une provocation anti-avortement. Allons-nous laisser une nouvelle génération se fourvoyer dans une sexualité sans amour et désespérante ?

François PASCAL

## Sommaire

Editorial : p.1  
Actualités : p.2  
Bibliographie : p.6

## Dossier :

Statistiques de l'avortement en France - 3<sup>e</sup> partie

RU 486 : la fraude étalée au grand jour

# ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiennes à la fin de chaque article indiquent soit la source, soit des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

## Avortement

### Népal : lobbying pro-avortement

L'Association népalaise du Planning Familial, une affiliée de l'IPPF, poursuit actuellement une vigoureuse campagne en vue de la légalisation de l'avortement dans ce pays. Son objectif intermédiaire est d'obtenir sa légalisation en cas de viol ou d'inceste, comme première étape vers un élargissement des indications.

(IRLW WR, 05/96)

### ONU : avortement gratuit à Moscou sous la bannière de l'OMS

En application du programme «Safe motherhood» (signifiant «Maternité sans danger»), mis au point au début des années 1980 par l'Organisation Mondiale de la Santé pour étendre l'accès à l'avortement en l'incluant dans des programmes plus vastes sous couvert de santé maternelle, le gouvernement russe a institué la gratuité des avortements réalisés dans la capitale depuis le 1er octobre 1995.

(Le Quot. du Médecin, n° 5687, 09/95)

### Etats-Unis : confirmation électorale pour le mouvement pro-vie

Le 19/03/96, le candidat pro-vie Al Salvi est devenu le candidat officiel du parti Républicain aux élections sénatoriales partielles qui auront lieu prochainement dans l'Illinois, dont le sénateur sortant, Paul Simon, démocrate pro-avortement, a démissionné. Al Salvi a battu l'autre candidat Républicain, pro-avortement, Bob Kustra, par 48 % des voix contre 43 %.

(NRL News, 12/04/96)

### Allemagne : la Bavière fait de la résistance

Le gouvernement régional de Bavière a déposé un projet de loi visant à obliger les femmes à indiquer les raisons de leurs demandes d'avortement, au moment de l'entretien préalable prévu par la nouvelle loi. Contrairement à ce qui prévaut au niveau

fédéral, les médecins de Bavière pourront alors refuser les avortements de convenance. A l'heure actuelle l'avortement est dépenalisé en Allemagne jusqu'à 12 semaines de grossesse, dans la mesure où la femme se soumet, comme en France, à un entretien préalable de pure forme.

(Présent, 05/06/96)

## Eugénisme

### Canada : 80 % des enfants handicapés décelés avant la naissance sont avortés

Selon une enquête menée par les Universités d'Alberta et de Montréal auprès de 134 conseillers génétiques, deux conseillers sur cinq resteraient neutres (c'est-à-dire n'essayeraient pas de l'en dissuader) si un couple leur demandait l'avortement parce que l'enfant n'est pas du «bon» sexe. Près de 20 000 femmes procèdent à un test pré-natal chaque année. 1 000 enfants handicapés sont ainsi détectés. 80 % d'entre eux sont alors avortés.

(Pro-Life News, 03/96)

### Recherche : tests prénatals de plus en plus performants pour détecter in-utero les enfants mongoliens

La revue *The Lancet* a publié les résultats d'une étude de fiabilité d'une nouvelle méthode de détection in-utero de la trisomie 21. Testée sur 42 000 femmes, elle consiste à mesurer aux ultra-sons le fluide se trouvant derrière le cou du fœtus. Elle permettrait ainsi de détecter à 10 semaines de grossesse (soit beaucoup plus tôt que toutes les techniques non-invasives utilisées jusqu'ici) 86 % des enfants atteints de trisomie 21.

Etant donné qu'il n'existe aucun traitement in-utero des enfants atteints de cette maladie, le test n'a pas actuellement d'autre but que de permettre l'élimination de ces enfants.

(Europe Today, 08/04/96)

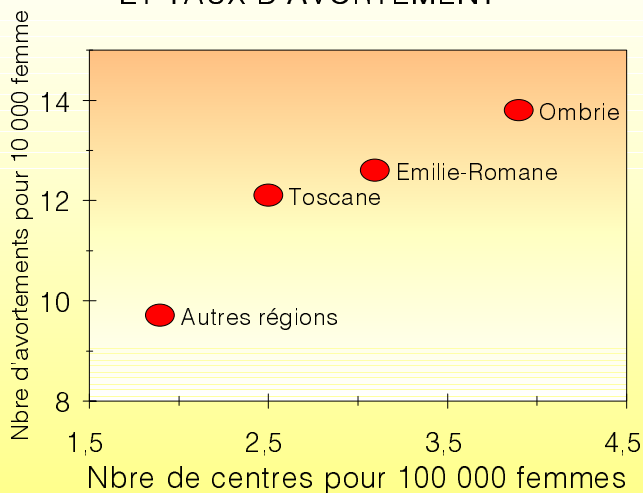
## Avortement

### Italie : les centres de planning familial favorisent le recours à l'avortement

Les avortements sont plus nombreux là où sont plus nombreux les centres de planning familial: c'est ce qui ressort de l'analyse des plus récentes statistiques officielles de l'avortement. Ces données confirment que contrairement à l'argument qu'ils avancent communément, la diffusion de contraceptifs ne diminue pas le recours à l'avortement mais produit l'effet inverse.

(Si alla vita, 07/1995)

CENTRES DE PLANNING FAMILIAL (DENSITE) ET TAUX D'AVORTEMENT



Source : Si alla vita, 07/95. Infographie : © TransVIE, 1995

## Euthanasie

### Royaume-Uni : échec d'une proposition de loi

Le gouvernement a finalement décidé de ne pas mettre à l'ordre du jour du Parlement une proposition de loi soutenue par l'Association Médicale Britannique (BMA) et la Société pour l'Euthanasie Volontaire (VES). Ce projet de loi, intitulé «proposition de loi sur l'incapacité mentale» aurait obligé les médecins à se plier aux «directives» définies préalablement par les patients concernant les soins acceptés ou refusés en cas de maladie et d'incapacité à s'exprimer. Il ouvrait également la possibilité de conduire des expérimentations sur les patients atteints d'incapacité mentale.

Au-delà de la victoire obtenue par la pression politique conjointe de la Société pour la Protection de l'Enfant à Naître (SPUC), de CARE et de HOPE (Healthcare Opposed to Euthanasia), le rejet de cette proposition de loi a été l'occasion d'attirer l'attention des parlementaires sur l'évolution idéologique de l'Association Médicale Britannique (BMA), qui apparaît de plus en plus clairement dominée par le lobby pro-euthanasie. Un porte-parole de BMA expliquait qu'une simple remarque d'un patient regardant un programme télévisé pouvait être considérée comme une «directive» acceptable. L'association a également récemment modifié son code d'éthique de telle sorte que la nourriture et l'eau, devenant des «traitements» à part entière, pouvaient être supprimées à un patient qui aurait rejeté d'avance tout traitement, le laissant ainsi mourir de soif et de faim.

(SPUC, 03/96)

### Maryland, New Hampshire, Colorado : tentatives et échecs de législation

Le 15/03/96, un comité de la Chambre des Représentants a rejeté, pour la quatrième année consécutive, une proposition de législation de l'avortement.

Le 04/01/96, c'étaient les Représentants du New Hampshire qui, par 258 voix contre 90, rejetaient un projet similaire de législation de l'euthanasie.

Le 05/02/96, la Commission pour la santé de la Chambre des Représentants du Colorado rejetait par 7 voix contre 4 un projet similaire.

Le 11/03/96, le sénat du Minnesota a rejeté, par 36 voix contre 25, un amendement qui aurait permis aux pharmaciens de cet Etat de délivrer des cocktails lytiques à des patients détenteurs d'ordonnances signées dans d'autres Etats.

(CRTI Report, 03/96)

### Iowa : prohibition du suicide assisté

Le 01/03/96, le Gouverneur de l'Iowa a signé une loi prohibant l'aide au suicide. Elle avait été adoptée par 43 voix contre 6 au Sénat, et par 74 voix contre 20 par les Représentants. Elle institue une peine de prison pouvant aller jusqu'à 10 ans et une amende de US\$ 10 000 pour les personnes coupables d'en avoir aidé une autre à se suicider.

(CRTI Report, 03/96)

### Recherche : nouveau guide de diagnostic des états comateux.

Des médecins britanniques travaillent à la rédaction d'un nouveau guide pour le diagnostic des états comateux, après s'être aperçu, dans une étude, que 15 patients, sur 80 qui avaient été jugés en état végétatif persistant, en étaient finalement sortis moins de deux ans après le diagnostic.

Aux Etats-Unis, un homme dans cet état depuis 1988 (7 ans) a subitement retrouvé l'usage de la parole en février dernier.

(CRTI report, 03/96)

## Statut de l'embryon

### Etats-Unis : un juge reconnaît un statut légal à l'embryon congelé

Le 22/04/96, le juge Pierre Slicer, de la Cour suprême de Tasmanie, a estimé que deux embryons congelés, issus d'ovules d'une veuve et du sperme de son mari défunt, devaient être considérés comme les descendants de cet homme et avaient droit à l'héritage de leur père bien que celui-ci soit décédé entre le moment de la fécondation et celui de l'implantation dans l'utérus de la mère. Le juge n'a fait qu'étendre à l'embryon ce qui est déjà reconnu au fœtus, précisant que le droit à l'héritage ne prendrait toutefois réalité qu'à la naissance effective des deux enfants.

Cette reconnaissance de l'humanité et de la filiation de l'embryon contraste étonnamment avec la récente décision française de refuser à une veuve de porter ses propres embryons congelés.

(Herald Trib. Int. 23/04/96)

## PMA

### France : Seules les quatre premières tentatives de fivette pourront être remboursées.

Le 18/04/96, la Cour de cassation a donné raison à la caisse primaire d'assurance maladie de St-Etienne, qui refusait de rembourser à une de ses administrées une cinquième tentative de fécondation in-vitro. La Cour n'a fait que confirmer un arrêté ministériel de février 90.

(Libération, 20/04/96)

### Royaume-Uni : 500 000 embryons créés in-vitro entre 1991 et 1994.

498 493 embryons vivants ont été créés dans les centres de fécondation in-vitro entre 1991 et 1994. 27 493 ont été utilisés pour la recherche, 64 053 ont été congelés, les autres (soit 406 947) ont servi à 46 700 tentatives d'implantations. Environ 12 000 embryons seulement (soit 3 % du nombre total d'embryons créés) sont parvenus finalement à la naissance.

Bien que l'autorisation des techniques de fécondation in-vitro ait été obtenue du parlement en dramatisant la situation des couples infertiles, il apparaît clairement à la lecture de ces chiffres (révéles par le gouvernement à la demande d'un député pro-vie, David Alton) que l'objectif primordial de ces techniques est de permettre aux médecins et aux chercheurs d'obtenir des embryons humains pour leur compte. En effet, pour chaque enfant né par fécondation in-vitro, deux embryons tombent dans l'escalier des chercheurs.

(SPUC, 03/96)

### Vatican :

#### Jean-Paul II appelle à cesser la congélation d'embryon

Le 24/05/96, à l'occasion d'un symposium international (organisé en partie par le Conseil Pontifical pour la Famille), Jean-Paul II a lancé «un appel à la conscience des responsables du monde scientifique et en particulier aux médecins pour que la production des embryons congelés soit stoppée».

(Famille Chrétienne, 06/06/96)

## RU 486

### Etats-Unis : le RU 486 soumis au Département de la Santé

Au moment où le mouvement pro-avortement annonçait son intérêt pour le méthotrexate, le Population Council, détenteur des

droits américains sur le Ru 486, annonçait, le 30/03/96, qu'il avait déposé auprès de la Food and Drug Administration sa demande officielle d'agrément pour la pilule abortive RU 486, après une année et demie d'expérimentation.

(NRL News, 12/04/96 ; Int. Herald Trib. 02/04/96)

## Abortifs

### Nouvelle-Zélande : le gouvernement propose de mettre la «pilule du lendemain» en vente libre

En février, le gouvernement a annoncé son intention d'autoriser les pharmaciens à vendre sans prescription la «pilule du lendemain», également désignée sous l'appellation fallacieuse de «contraception d'urgence». Utilisée sous ordonnance depuis longtemps, ce procédé consiste à fournir une combinaison spéciale et hautement dosée de pilules hormonales, qui empêche l'implantation de l'embryon dans la muqueuse utérine. Bien qu'il s'agisse donc d'un abortif, le procédé est, de façon délibérément trompeuse, présenté par les associations de planning familial, et par le gouvernement qui les relaie, comme une «méthode contraceptive destinée à éviter les avortements».

L'utilisation de la «pilule» à haute dose comme abortif précoce est déjà d'un usage fréquent en Nouvelle-Zélande, puisqu'il semble que le Planning Familial ait procédé en 1995 à 21 000 prescriptions de cet abortif. A titre de comparaison, il y a eu 12 835 avortements officiels (par les méthodes traditionnelles) en 1994 en Nouvelle-Zélande, ce qui signifie qu'il y a déjà près de deux fois plus d'avortements par «pilule du lendemain» que par toute autre technique officielle d'avortement.

(Humanity, 04/96)

### Etats-Unis : un abortif Norplant sur une fillette de 11 ans pour cacher une relation incestueuse

Un médecin de Dallas, Dr. Andrew Burke, est l'objet d'une enquête de police destinée à déterminer son rôle dans une affaire d'inceste. Le médecin avait posé un implant Norplant (un abortif sous-cutané ayant une durée d'efficacité de 5 ans, et qui ne peut être enlevé que par un médecin) sur une fillette de 11 ans, à la demande de ses parents qui, en réalité procédaient sur elle à des abus sexuels.

(Dallas morning news, in humanity, 04/96)

## Contraception

### Recherche : mise au point d'un contraceptif hormonal masculin

L'OMS a annoncé des résultats étonnants (98,6 % d'efficacité contraceptive) d'une expérimentation sur 401 hommes d'un procédé contraceptif hormonal masculin, basé sur l'injection intra-musculaire hebdomadaire de testostérone. Toutefois, les inconvénients pratiques de la méthode étant rédhibitoires, l'OMS continue de poursuivre ses recherches.

On apprend également par Libération, 03/04/96, que le Ru 486 serait actuellement testé sur le rat dans une application contraceptive (la substance aurait un effet bloquant sur la mobilité des spermatozoïdes).

(Libération, 03/04/96 ; Herald Trib. Int. 03/04/96 ; le point, 06/04/96)

## Contrôle des naissances

### Istanbul : échec du lobby pro-avortement

La santé des villes dépend de la santé de la population. La santé de la population dépend de la santé de femmes. La santé des femmes dépend de leur santé reproductive. La santé reproductive dépend de la capacité à accéder à l'avortement. Tel est en substance le message que les organisations du contrôle des naissances, et notamment la Fédération Internationale du Planning Familial, entendaient inclure dans les conclusions de la Conférence Habitat II organisée début juin à Istanbul. Elles pouvaient compter pour cela sur trois superpuissances à leur solde : les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et l'Union Européenne, qui se sont faits les avocats déterminés de l'inclusion de la notion de «santé reproductive» dans le document final. Timothy E. WIRTH, Sous-Secrétaire d'Etat Américain pour les Affaires Etrangères déclarait sans vergogne, en séance plénière, le 04/06/96 : «Je veux commencer par offrir quelques réflexions sur le rôle et la fonctions de ces conférences dans la formation d'un monde plus hospitalier pour les valeurs et les intérêts américains... En tant que société la plus réussie dans l'histoire du globe, et en tant que seule nation capable de diriger le monde entier, nous avons une responsabilité particulière de leader. (...) L'autre alternative, c'est un monde croulant sous des centaines de millions de pauvres supplémentaires. (...) Le Plan Global d'Action établit une sorte de guide-lignes sur lequel les Nations-Unies

## RU 486

### France : Hoechst et Roussel-Uclaf veulent redorer leur blason

Roussel-Uclaf et Hoechst, sa maison-mère, à l'image de marque écorné par la commercialisation de la pilule abortive RU 486, ont lancé conjointement une nouvelle campagne médiatique présentant les deux firmes pharmaceutiques en garant de l'espérance de vie. Elle figure un nouveau-né dans les bras de sa mère (notre encart).

Dans le même temps, Remi Magnière est venu remplacer Freidrich Deichmann à la présidence de Hoechst-France.

(L'Express, 25/04/96)

Voici pourquoi son espérance de vie a doublé en cent ans.

Le bébé qui sourit est le fruit de l'espérance de vie de sa mère. Elle a été élevée dans un environnement sûr et sécurisé. Elle a bénéficié de soins médicaux de qualité. Elle a été élevée dans un environnement sûr et sécurisé. Elle a bénéficié de soins médicaux de qualité.

Et c'est ainsi que nos enfants d'une longue vie en pleine santé.

Hoechst Marion Roussel  
Tour Roussel-Hoechst  
92910 Paris La Défense Cedex  
Roussel Uclaf  
152, route de Noisy  
93235 Rosnyville Cedex  
Internet: <http://www.hoechst.com/>

Hoechst

et le monde *peuvent s'appuyer pour obtenir l'adhésion des gouvernements* (...) Ces accords mobilisent les citoyens du monde entier pour travailler à leur propres intérêts *et aux nôtres...*» (souligné par le cartel des ONGs pour la Famille dans un document distribué sur place aux délégations des pays du Tiers-Monde).

La conférence, qui devait durer du 3 au 14/06/96 avait été préparée par une campagne médiatique sur le thème de la surpopulation (cf Earth Times 31/05/96 : «Habitat et Population sont liés» ; Le Figaro 29/05/96 : «La vision de 2025 est celle de la surpopulation» ; L'Humanité, 28/05/96 : «6 milliards d'humains dans deux ans», ...). Le FNUAP (Fond des Nations Unies pour la Population), principal bailleur de fonds du contrôle des naissances, s'était arrangé pour rendre public son rapport annuel «L'Etat de la Population Mondiale 1996» le 29/05/96, à quelques jours de l'ouverture. Dans la conférence de presse donnée à cette occasion, Nafis Sadik, directeur exécutif du FNUAP, déclarait que «l'aide au développement est efficace. Les questions de population en sont un bon exemple. Je pense que rien n'aurait changé si les Nations-Unies ne s'étaient impliquées dans le domaine de la population. Je ne pense pas que de **si nombreux pays** auraient changé si rapidement **de politique**, je ne pense pas que le planning familial aurait été aussi accepté. Maintenant le planning reproductif est universellement admis».

C'était sans compter sur la détermination des organisations pro-vie et de l'écrasante majorité des pays du tiers-monde qui se sont opposés avec ténacité à ce néologisme sur lequel repose, depuis des années, la stratégie des nations développées pour imposer à toutes les nations le contrôle des naissances et l'avortement. Malgré les pressions exercées jusqu'à la fin par les organisateurs

et les trois superpuissances mentionnées, les nations en voie de développement ont réussi à limiter à une le nombre de référence à la notion de «santé reproductive» dans le document final, et à la vider de toute menace coercitive en précisant, comme au Caire, que «la mise en oeuvre des recommandations du Plan d'Action d'Istanbul relève de la pleine souveraineté de chaque nation, dans le respect des lois nationales et des priorités de développement, ainsi que dans le plein respect des diverses valeurs éthiques et religieuses, des situations culturelles et des convictions philosophiques de leurs peuples, et en conformité avec les droits humains universellement reconnus».

Les nations du Tiers-Monde ont été confortées dans leurs détermination par certains délégués des nations développées, tel que John SELWYN-GUMMER, Secrétaire d'Etat Britannique à l'Environnement, qui a fustigé en séance plénière la «*culture de mort qui tue les bébés avant même qu'ils n'aient eu une chance de vivre...*» A *Habitat II*, nous devons clairement signifier notre attachement à la culture de vie et à des villes qui magnifient l'importance et la valeur de chaque être humain».

Interrogée par *The Earth Times* (14/06/96), Ingar BRUEGGEMANN, secrétaire générale de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation), a reconnu que son organisation avait sous-estimé la capacité de réaction des organisations pro-vie. *Habitat II* constituait la dernière d'une longue série de conférences internationales des Nations-Unies. L'exclusion d'une référence coercitive à la santé reproductive constitue donc une victoire importante pour le mouvement pro-vie.

(*The Earth Times*, 04 et 14/06/96 ; *Statement of John Gummer*, 13/06/96 ; *The Times*, 17/06/96 ; *Catholic Times*, 09 et 16/06/96 ; *Livable cities for the 21st Century*, 04/06/96 ; *Statement of Timothy E. Wirth*, 04/06/96 ; )

## Abortifs

### Etats-Unis : la Fédération Nationale pour l'Avortement en faveur du méthotrexate

A l'occasion d'une réunion les 30-31/03/96, la Fédération Nationale pour l'Avortement (NAF) a invité plusieurs chercheurs à lui présenter les résultats de leurs recherches sur l'utilisation du méthotrexate comme abortif. A la sortie du meeting, Vicki Saporta, directeur exécutif de la Fédération, qui regroupe les organisations et cliniques d'avortement américaines, a fait part de son enthousiasme pour la méthode, bien que d'autres participants ont fait état de leurs doutes sur la sécurité d'une méthode qui n'est pas dénuée de contre-effets pour la femme. Le Dr. Richard Hausknecht, l'un des principaux promoteurs de la méthode, a annoncé un programme de formation des médecins-avorteurs de la ville de New-York à l'utilisation de cette technique, sponsorisé par l'association du Planning Familial. Cette organisation, le plus gros intervenant sur le marché américain de l'avortement, réalisant à elle seule près de 10 % des avortements du pays, a annoncé qu'elle entendait rendre cette méthode disponible dans ses 152 centres d'avortement.

L'introduction des méthodes médicamenteuses d'avortement (RU 486, méthotrexate) répond pour l'industrie de l'avortement à une crainte concernant la politique fédérale, et aussi à un souci de renouveler le recrutement de médecins-avorteurs : Quoique les membres de la profession médicale rechignent de plus en plus à accepter de faire des avortements traditionnels (chirurgicaux), une proportion plus importante, selon les sondages, accepterait l'idée de prescrire une méthode chimique d'avortement.

### Comment fonctionne le méthotrexate ?

Utilisé depuis 1948 pour combattre le cancer, et quelques autres maladies, le méthotrexate attaque les cellules en multiplication rapide en neutralisant la vitamine B (acide folique) nécessaire aux divisions cellulaires. Cet effet s'étend à l'enfant non-né en attaquant les cellules en prolifération rapide du trophoblaste (l'organe qui entoure l'embryon, qui transporte l'oxygène et les nutriments du sang maternel vers l'enfant et qui, inversement, élimine le gaz carbonique et les déchets divers produits par l'embryon). Au cours de la grossesse, le trophoblaste se transforme peu à peu en véritable placenta. Le trophoblaste est aussi l'organe qui produit l'hormone hCG (gonadotrophine chorionique humaine). L'hCG, dès la seconde semaine de grossesse, oblige le corps jaune à poursuivre la production de progestérone, maintenant ainsi la muqueuse utérine en état et empêchant la perte de la grossesse. Injecté chez la mère, le méthotrexate lance la désintégration du trophoblaste, détruisant du même coup l'enveloppe protectrice de l'enfant et le privant des fluides, de la nourriture et de l'oxygène dont il a besoin pour survivre. L'enfant meurt en quelques jours. Environ une semaine plus tard, une prostaglandine (généralement le misoprostol de la firme Cytotec) est administrée à la mère sous la forme d'un suppositoire vaginal. Cette hormone provoque des contractions utérines qui expulsent l'enfant, dans un délai allant de quelques heures après la prise à plusieurs jours, voire semaines. Certaines femmes ont besoin de revenir pour une seconde prise de prostaglandines, tandis que 4 % d'entre elles doivent finalement procéder à un avortement chirurgical en raison de l'échec de la méthode chimique.

Comme le RU 486, le méthotrexate n'est suffisamment efficace contre l'enfant que dans les 6-8 premières semaines de grossesse.

(*NRL News* 12/04/96)

## Education sexuelle

### Etats-Unis : il n'y aura plus de démonstration du préservatif dans les écoles de New-york

Par 4 voix contre 3, le Bureau de l'Education de la ville de New-York a décidé d'adopter un nouveau programme d'éducation scolaire concernant le SIDA. Désormais, les démonstrations de mise en place de préservatifs seront interdites dans les écoles, et l'abstinence sera décrite comme «la manière la plus efficace d'éviter tant les grossesses que les maladies vénériennes». Les membres du Bureau ont basé leur décision sur la constatation qu'il n'existait, parmi les expériences vécues dans les diverses grandes villes américaines, aucun exemple ayant montré que le fait de promouvoir l'usage du préservatif ait réduit la prévalence des maladies sexuellement transmissibles ou diminué la proportion d'adolescentes enceintes.

*Newsday 21/12/95, in RtoL Cincinnati, 04/96)*

## Retraites

### France : nouvel accord de diminution des retraites

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une diminution des montants de retraites complémentaires cadres et une augmentation du prix d'achat des points de retraite. Cet accord à la baisse ne concerne que les salariés du secteur privé.

Du fait des évolutions économiques et démographiques, les experts prévoient une chute importante des retraites au début du prochain siècle. Selon les experts, le montant de la retraite par rapport au dernier salaire (taux de remplacement) tombera de 73 % à 71 % du salaire net en 2005 (de 66 % à 62 % pour les cadres).

*(Présent, Le Monde, Valeurs Actuelles 27/04/96 ; L'Express 09/05/96 ; Le Figaro, 09 et 17/05/96 ; Le Monde, 18/04/96 ; Le Point, 06/04/96)*

### Canada : baisse du plafond de la retraite fédérale.

A compter de 2001, les retraités touchant plus de 23 000 dollars de revenus par an verront leur rente fédérale amputée proportionnellement à leurs revenus. A partir de 52 000 dollars de revenus, celle-ci leur sera tout bonnement supprimée.

Ces mesures ont été annoncées par le gouvernement pour enrayer l'explosion du système de retraite.

*(libération, 11/03/96)*

## Suicide

### Inde : la Cour Suprême maintient l'interdiction de l'aide au suicide

Le 21/03/96, la Cour Suprême de l'Inde a confirmé la validité des articles de loi interdisant le suicide et l'aide au suicide. Les juges ont estimé que le droit de mourir est «incompatible avec le droit à la vie».

*(Herald Trib. Int. 22/03/96)*

## Politique familiale

### France : campagne d'affiche

Du 20 au 26 mars, l'Alliance pour les Droits de la Vie a procédé à Paris à une campagne d'affichage visant à interpeller les hommes politiques sur la nécessité d'une véritable politique familiale. La campagne se composait de trois affiches comportant les textes : «Monsieur le Président, pourquoi dire «La croissance, c'est également la démographie» et geler les prestations familiales ?» «Monsieur le Premier ministre, pourquoi donner une prime pour

l'achat d'une voiture et mettre sous conditions l'allocation pour la naissance d'un enfant ?»

et

«Mesdames et Messieurs les élus, pourquoi ne pas prévenir la violence, la précarité et la détresse, en soutenant la famille ?»

«L'avenir, la relance, l'espoir, c'est aussi une vraie politique de la Famille».

*(Dossier de presse ADV, 22/03/96)*

## Opérations-sauvetage

### France : deux ans de suspension pour Xavier Dousseau

Jacques Barrot, ministre de la Santé, a finalement sanctionné de deux années d'interdiction de travail dans la fonction publique Xavier Dousseau, directeur -adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, qui avait participé à une opération-sauvetage dans son propre hôpital le 16/10/95.

*(Comm. La Trêve de D. 07/05/96)*

### France : doublement de peines à Nantes

Le 10/05/96, la cour d'appel de Nantes a doublé les peines prononcées le 11/05/95 par le tribunal de grandes instances de la ville, à l'encontre de 11 militants pro-vie qui avaient occupé, le 06/12/94, l'avortoir de l'hôpital St Jacques. Leurs peines de prison avec sursis ont été portées de trois à six mois. Chacun devra en outre payer 3 000 F d'amende, les parties civiles (parmi lesquelles le Mouvement Français du planning Familial et la Confédération française du Planning Familial) recevant des dommages et intérêts.

*(Présent, 11/05/96 ; transVIE-mag, J012)*

## Action pro-vie

### France : manifestation pro-vie devant l'ambassade de Chine

A l'appel de Choisir la Vie, du Comité pour Sauver l'Enfant à Naître et de CanalVie Production, une manifestation pro-vie était organisée le 10/04/96 devant l'ambassade de Chine, à l'occasion de la visite en France de Li-Peng dont le régime est connu pour son dédain des droits de l'homme et notamment de l'enfant à naître. Les manifestants ont été accueillis par les forces de police, bien que le gouvernement n'ait pas pris le risque d'interdire officiellement la manifestation.

*(Comm. Choisir la Vie, 15/04/96)*

### France : 6e journée mondiale pour la vie

Des manifestations pro-vie ont eu lieu à Paris (spectacle de chants, course-relais) et à Strasbourg à l'occasion de la 6e Journée Mondiale pour la Vie, le 11/05/96. La manifestation de Strasbourg a été perturbée par un commando d'une trentaine de personnes se réclamant de la Ligue Communiste Révolutionnaire, criant des slogans pour le «droit à l'avortement».

*(Comm. JMV 11/05/96)*

### International : "Care for Life" fonde à l'étranger

L'association anglaise familiale Care, d'inspiration évangélique, et plus particulièrement sa filiale pro-vie Care for Life, forte de l'expérience d'un réseau national important de centres de conseil et d'aide pour la grossesse, a lancé un programme d'encouragement et de fondation de centres similaires dans divers pays du monde : des centres ont été fondés en République Tchèque, au Cameroun, en Belgique et en Afrique du Sud ; d'autres sont prévus en Ukraine et à Paris.

*(Care for Life 03/96)*

### **Kenya : évêque et imam jettent les préservatifs au feu**

Le 19/08/95, dans une manifestation retransmise par la télévision, et dans laquelle se trouvaient réunis le Cardinal Maurice Otunga et l'Imam Ali Shee, ainsi que plusieurs milliers de jeunes, fut menée une vigoureuse action contre la campagne de contrôle des naissances que le gouvernement tente d'imposer au pays. Des tracts de propagande sexuelle ainsi que des contraceptifs de contrebande ont été brûlés. Le cardinal a révélé que le Kenya était l'un des pays plus particulièrement ciblés par les pays développés pour le contrôle des naissances. La manifestation, suivie d'une marche commune, constituait une réaction aux programmes sexuels que le gouvernement entendait introduire dans les écoles, et basés sur l'encouragement de l'usage du préservatif et de l'avortement. L'Imam a mis le parti au pouvoir au défi d'organiser un référendum national pour savoir si les parents étaient

d'accord pour que leurs enfants reçoivent un tel type d'éducation. (Prolife Niwe, 03/96)

### **Chine : trois orphelinats "Human Life International"**

Suite à la récente décision du gouvernement chinois d'autoriser les organisations privées et l'Eglise à ouvrir des orphelinats privés, "Human Life International" a décidé de lancer un premier programme de construction de trois orphelinats de deux cents places chacun. La plupart des orphelins sont des filles abandonnées en raison du programme de «l'enfant unique».

(HLI, 04/96)

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Une bioéthique pour l'Europe.**

Arthur Rogers, Denis Durand de Bousingen.

Conseil de l'Europe, 1995. 388p. 90 FF. ISBN 92-871-2565-1.

Panorama des situations dans les différents pays européens. [Non-reçu].

### **Le Sauveteur : une vocation. Témoignages de personnalités de l'Eglise.**

20 F. La Trêve de Dieu, BP 167, 92805 Puteaux.

Compilation de témoignages écrits et oraux donnés à l'occasion de procès de sauveteurs. [Non-reçu].

A noter que *La Trêve de Dieu*, revue bi-mestrielle de l'association du même nom, comporte depuis quelques mois des articles très documentés sur l'histoire contemporaine de l'eugénisme, et notamment sur les organisations internationales (IPPF, Fondation Rockefeller, ...) poursuivant à la fois des buts malthusiens et eugénistes.

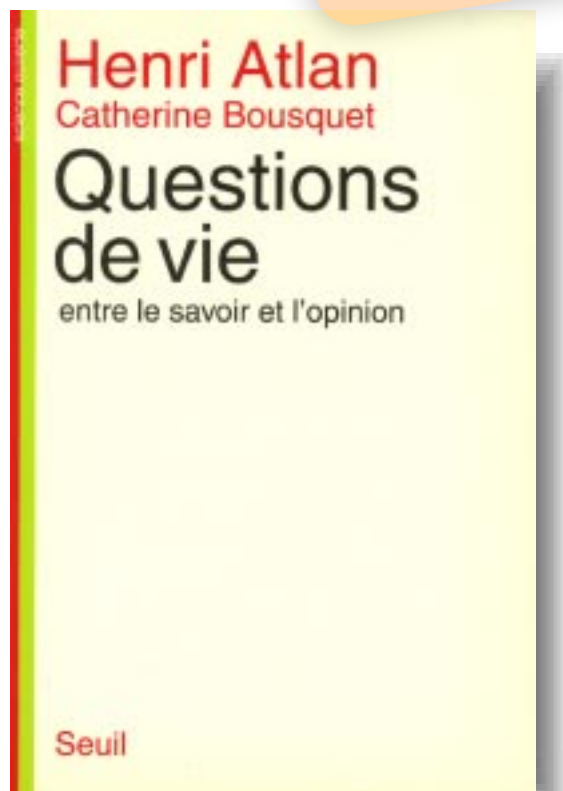
### **Questions de vie. Entre le savoir et l'opinion.**

Henri Atlan, Catherine Bousquet, 04/1994.

Ed. du Seuil, Paris. 214 p. 120 FF. ISBN 2-02-021107-6.

Henri Atlan, médecin, biologiste, membre du Comité consultatif national d'éthique depuis sa création, est interrogé librement par Catherine Bousquet, journaliste scientifique, au sujet des relations souvent conflictuelles entre savoir scientifique et opinion publique. Occasion pour Henri Atlan d'aborder (sans jamais les approfondir vraiment, étant donné le format bref des questions-réponses) quelques points de philosophie des sciences. Pas de quoi exciter l'attention : les questions sont souvent naïves et les réponses soporifiques. Tout au plus l'ouvrage permet-il de mieux cerner l'opinion d'un membre du Comité d'Ethique et, par conséquent, de mieux comprendre les avis publiés au fil des ans par cet organisme.

*Question de vie* révèle un Henri Atlan favorable à l'usage de greffons extraits de foetus avortés, en cohérence avec sa vision de la personne humaine naissante : «*Je pense, en ce qui me concerne, que dans l'embryon il n'y a pas d'enfant (mais un amas de cellules)*» (p. 125). Favorable au diagnostic et au tri embryonnaire s'ensuivant (p. 116), selon la nouvelle définition de l'eugénisme réduit à la programmation de l'amélioration des gènes (l'élimination individuelle d'un handicapé ne serait pas de l'eugénisme, seule le serait la volonté collective d'améliorer les gènes de la population). Malthusien, plaçant la «surpopulation» au premier plan des problèmes de l'humanité (p.135). Mécaniste enfin,



réduisant l'homme à un «automate spirituel» (p. 214). L'enseignement principal de l'ouvrage n'est pourtant peut-être pas là, mais peut résider dans un bref passage de la page 129, où Henri Atlan se prête à une caricature grossière de la position éthique de l'Eglise catholique, qu'il qualifie de «naturaliste». Or, à la date d'impression de l'ouvrage, Henri Atlan a cotoyé douze années durant, au sein du Comité d'éthique, le représentant officiel de l'Eglise catholique. Comment a-t-il pu, en douze années, ne retenir qu'une vision si étriquée et déformée de la philosophie de l'Eglise catholique en ce domaine ? La question mérite d'être posée. Car si on admet qu'Henri Atlan

pense de bonne foi ce qu'il exprime, il faut alors en déduire :  
 - soit que le Comité d'éthique n'est pas le lieu d'échange et de communication qu'il prétend être, puisque visiblement les points essentiels de doctrine et d'opinion réciproques y circulent très mal ;  
 - soit que le représentant de l'Eglise catholique n'a pas fait ou su faire entendre et comprendre la voix de l'Eglise qu'il représente. Auquel cas la présence de l'Eglise catholique au sein du comité d'éthique serait moins que jamais justifiée, tant il est vrai que sa participation jusqu'à ce jour ne semble avoir surtout servi qu'à cautionner des avis qui, en fait, contredisent presque systématiquement son enseignement magistériel.

### La mainmise féministe : du patriarcat au matriarcat en deux décennies.

**Betty Steel**

Ed. Les travailleurs de St Joseph pour la Vie et la Famille, 03/93. 195 p.  
 ISBN 2-9803572-0-0.

Truffé de citations extraites des best-sellers des mouvements féministes canadiens, américains et dans une moindre mesure européens (avec notamment Simone de Beauvoir), *la mainmise féministe* est une analyse de l'idéologie, des méthodes, de l'infiltration et des conséquences désastreuses de l'activisme ultra-féministe au Canada.

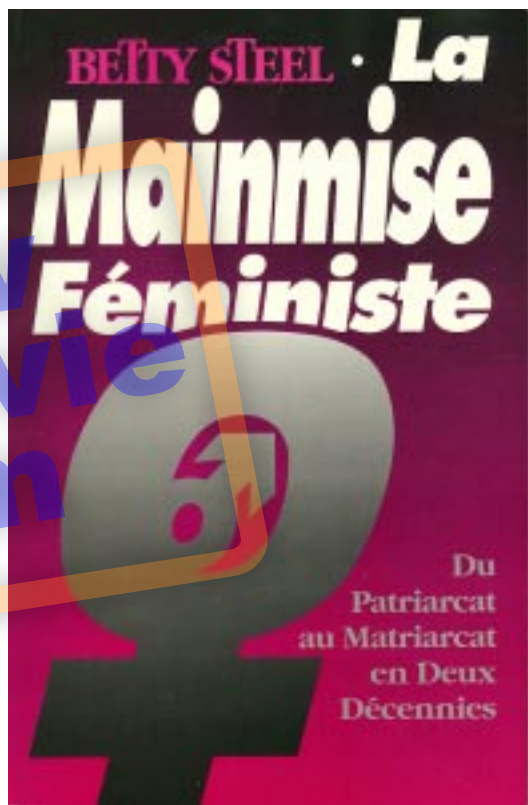
L'auteur estime que, moins qu'ailleurs, la société canadienne n'a su résister à la pression idéologique et médiatique exercée par les groupes féministes, eux-mêmes incapables de résister à leurs franges marxistes et lesbiennes les plus radicales.

Elle s'inquiète de ce que ce mouvement de propagande soit parvenu au point de s'auto-entretenir par la nomination de leurs membres aux postes de responsabilité les plus élevés, en politique comme dans le système éducatif ou judiciaire, lui permettant de vivre de subventions, déconnecté de la population féminine réelle mais plus que jamais capable d'influencer la société par des procès retentissants et par des programmes scolaires reproduisant leurs stéréotypes.

Elle décrit ensuite les conséquences de la mainmise féministe sur la nuptialité, les enfants, la déliquescence des relations civiles ou conjugales et jusqu'aux troubles ressentis au sein même des associations féministes devant l'ampleur des dégâts.

Pour le lecteur pro-vie, l'intérêt essentiel de l'ouvrage, d'une lecture aisée et rapide, réside en deux points :

- d'une part, la mise en lumière des mécanismes par lesquels l'idéologie féministe aboutit aux fragilisations de la société conduisant à accroître la demande d'avortements (augmentation des divorces, du nombre de mères célibataires, de l'antagonisme homme-femme) ;



- d'autre part - mais n'est-ce-pas plutôt la même facette du problème - la manifestation évidente de l'emprise des mouvements pro-avortement sur les mouvements féministes, devenus très rapidement les plus ardents promoteurs de l'avortement - et pantins manipulés par les organisations malthusiennes, un point que l'auteur ne souligne pas suffisamment, à notre avis.

En France, quelques exemplaires de *La mainmise féministe* sont disponibles par correspondance auprès de :

Centre International pour la Vie, 24 rue du Bourg, 65100 Lourdes

### Emplacements publicitaires dans TransVIE- mag

Prix H.T., TVA 20,6 % en sus.

#### Noir

La page : 350 F (verticale, 180 x 250 mm)

1/2 page : 200 F (colonne : 85 x 250 mm; pied 180 x 120 mm)

1/4 page : 150 F (vertical 85 x 120, pied 180 x 60 mm)

**Applats couleur** : (bleu, rouge, vert ou bistre) :

La page : 300 F (noir) + 350 F par couleur supplémentaire

**Quadrichromie** : Se renseigner

Renseignements et réservations d'espaces :

Tél. 62 42 32 36, Fax 62 42 32 37

Trans  
 o  
 VIE  
 mag

**TransVIE-mag®**

24, rue du Bourg,  
 65100 LOURDES, FRANCE  
 Tel. 62 42 32 36 - Fax 62 42 32 37  
 e-mail :

100441.1155@compuserve.com

Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication :

François PASCAL

Imprimeur: BURS, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée  
 Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.



**Avortement : une loi en procès. L'affaire de Bobigny.**  
Association «Choisir», 1973. Ed. Gallimard. Chez les bouquinistes.

A l'heure où se multiplient les procès des sauveteurs, et où certains s'indignent que l'on transforme les tribunaux en tribune contre l'avortement, la relecture de l'affaire de Bobigny est plus actuelle que jamais.

Ce livre de poche paru au lendemain du procès de Marie-Claire, jeune de seize ans ayant eu recours à l'avortement, de sa mère et de son avorteuse, reproduit intégralement les débats du procès du 8 novembre 1972. Publié par «Choisir», l'association de lutte pour la libéralisation de l'avortement du début des années 70, l'ouvrage se résume à la sténotypie de ces débats, encadrés seulement par une préface de Simone de Beauvoir et, en annexe, une brève description des buts de l'association et de sa proposition de loi d'abrogation de la loi de 1920.

C'est que les débats constituent une pièce de propagande à eux-seuls. Mené de main de maître par l'avocat général Gisèle Halimi, le procès tout entier ne fut qu'une vaste tribune où il ne fut pas jugé d'un cas, mais d'une loi.

A la barre des témoins se succèdent Marie-Claire Chevalier, l'avortée, mais surtout Michel Rocard, le Pr. Paul Milliez, le Pr. Raoul Palmer, Mme Simone Iff, présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial, le Dr. Gérard Mendel, le député Louis Vallon, le Pr. Jacques Monod, la comédienne Françoise Fabian, la journaliste Claude Servan-Schreiber, Mme Simone de Beauvoir, Jean Rostand, biologiste, le Pr. François Jacob, prix Nobel.

Avec pour chacun d'étonnantes, prophétiques ou tristement savoureuses déclarations :

«En tant qu'homme qui fait partie d'un couple, je souhaite que l'accord du couple se fasse [pour décider en dernier ressort du droit à l'avortement], mais en tant que législateur il n'y a pas d'autre réponse possible que le choix de la femme enceinte» (Michel Rocard).

«La solution, c'est indiscutablement la contraception. (...) Quand elles ne recourent pas au stérilet, elles n'ont pas d'autre solution [que l'avortement]» (Paul Milliez).

«Il est certain que l'échec du stérilet est accepté dans tous les pays civilisés comme un argument important pour accepter une interruption de grossesse» (Pr. Palmer).

«On ne peut plus supporter de laisser naître des enfants mal aimés, des enfants rejetés, des enfants refusés. (...) [Il faut] qu'un enfant ait le droit d'être désiré par ses parents avant d'être conçu» (Mme Iff).

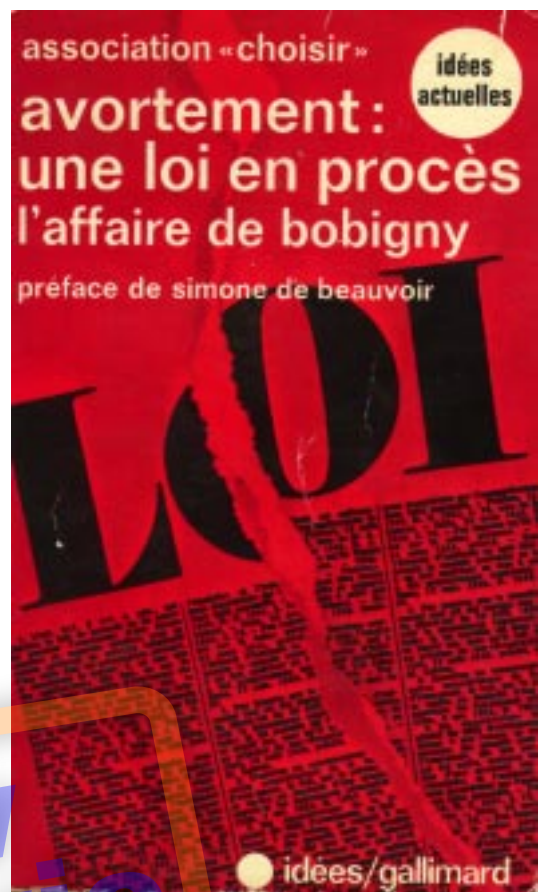
«Les accidents de la grossesse ont lieu avant tout lorsque l'enfant n'est pas désiré, lorsque la grossesse est poursuivie contre le voeu profond de la mère. (...) Il est absolument certain que les conséquences [psychologiques] de l'avortement ne viennent pas de l'acte d'avorter mais de la clandestinité» (Pr. Mendel).

«Je dis que le fœtus de quelques semaines n'existe pas encore en tant qu'être humain. (...) Certainement pas avant le cinquième ou le sixième mois» (Pr. Monod).

«Je dois dire que je suis complice d'avortements, quotidiennement, soit en donnant de l'argent, soit en donnant des adresses, soit en prêtant ma maison pour que l'on y pratique des avortements, ce qui s'est produit avant-hier pour la dernière fois» (Delphine Seyrig).

«Les ouvrières n'ont pas beaucoup d'issues : «oppression de la classe bourgeoise, oppression du sexe opposé»» (Claudette Pouilloux).

«On exalte la maternité parce que la maternité c'est la façon de garder la femme au foyer et de lui faire faire le ménage. (...) il faut donc que la femme soit asservie à la maternité.» «un million de



françaises se font avorter chaque année», «Un argument particulièrement important qu'on brandit parfois contre l'avortement c'est qu'en interrompant une grossesse on risque de supprimer un Mozart ou un Mao Tsé-Toung. Mais peut-être épargne-t-on au monde un Hitler» (Simone de Beauvoir)

«Regardez-vous et regardez-nous. Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes... Et pour parler de quoi ? De sondes, d'utérus, de ventres, de grossesses, d'avortements !... Croyez-vous que l'injustice fondamentale et intolérable n'est pas là ? Ces quatre femmes devant ces quatre hommes ! Ne croyez-vous pas que c'est là le signe de ce système oppressif que subit la femme ? (...) Je crois que nous n'accepterons plus que se perpétue cette oppression. Messieurs, il vous appartient aujourd'hui de dire que «l'ère d'un monde fini commence»» (Me Gisèle Halimi)

## ABONNEMENT

Pour s'abonner à TransVIE-mag  
(paraît toutes les 3 semaines) :

Inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse.

Joindre un chèque à l'ordre de TransVIE, d'une valeur de  
(tarif valable jusqu'au 31/08/96) :

250 FF (abonnement de solidarité)

160 FF (abonnement ordinaire France)

180 FF (CEE + Suisse)

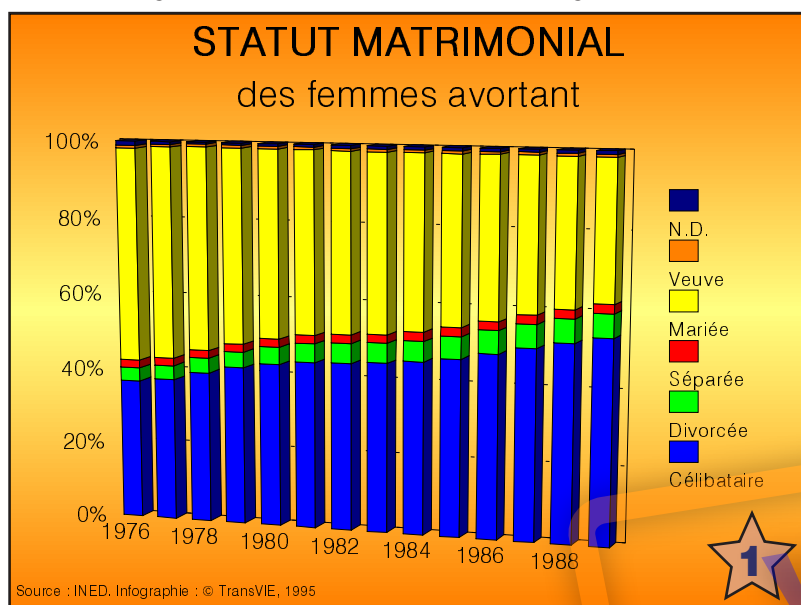
250 FF (Autres pays)

Envoyer le tout à :

TransVIE-mag,  
24 rue du Bourg,  
F - 65100 LOURDES

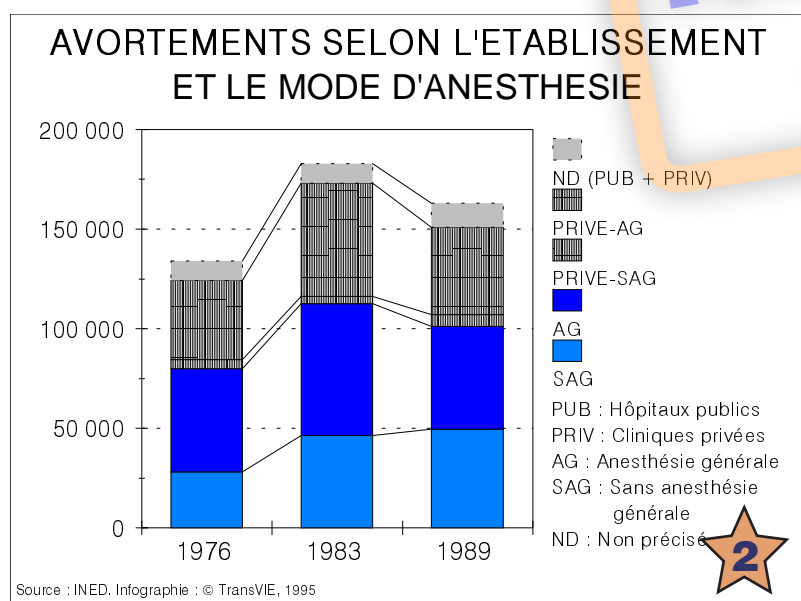
## Statistiques de l'avortement en France III e partie

Nous poursuivons la publication des statistiques officielles de l'avortement en France depuis la légalisation intervenue en 1975 par la loi Veil. Sauf précision contraire, les données sont tirées des *Annuaire statistiques de l'avortement en France*, publiés depuis 1976 par l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), organe de recherche chargé de la collecte et du traitement des déclarations officielles d'avortements. Le dernier annuaire publié porte sur l'année 1989. Toutefois, certaines séries statistiques ont pu être complétées par des données plus récentes publiées par l'INED dans un article paru dans la revue *Population* de mai-juin 1995. Le présent dossier poursuit la publication des graphiques des statistiques de l'avortement en France entreprise dans les éditions 77 et 81 de *TransVIE-mag* (nombre absolu d'avortements, nombre moyen d'avortements par femmes, nombre d'avortements pour 100 naissances, taux d'avortement selon l'âge et la nationalité de la femme, selon l'âge de l'enfant, selon le motifs invoqué).



### *Statut matrimonial des femmes avortant*

Cette série statistique n'appelle pas de commentaire particulier. L'évolution croissante de la proportion de femmes célibataires, désormais majoritaire, reflète la progression générale du nombre de naissances hors-mariage. Dès l'origine, les femmes célibataires avortent plus que les femmes mariées, en comparaison du nombre des naissances dans chacune de ces catégories. A la fin des années 1980, à titre d'exemple, les femmes non-mariées ou veuves comptent pour deux avortements sur trois, tandis qu'elles ne comptent que pour moins d'une naissance sur trois.



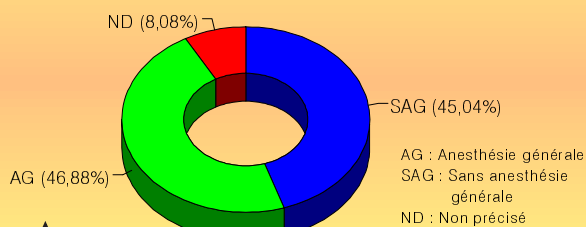
### *Statut de l'établissement et mode d'anesthésie*

Les établissements hospitaliers publics sont responsables des deux-tiers des avortements déclarés. Toutefois, le Service des Statistiques, des Etudes et de l'Information du Ministère des Affaires Sociales estime que les proportions d'avortements réalisés dans les deux types de structures seraient en réalité à peu près égales, du fait d'une sous-déclaration plus marquée dans le secteur privé. Dans les cliniques privées, l'anesthésie générale, plus avantageuses financièrement pour l'établissement, dans un contexte de remboursement généralisé tant par l'Etat que par les mutuelles, est quasi systématique. Les graphiques 3 et 4 illustrent la préférence marquée des cliniques privées pour la méthode d'anesthésie la plus lourde.

# DOSSIER

## TYPES d'ANESTHESIES

dans le secteur public (1989)

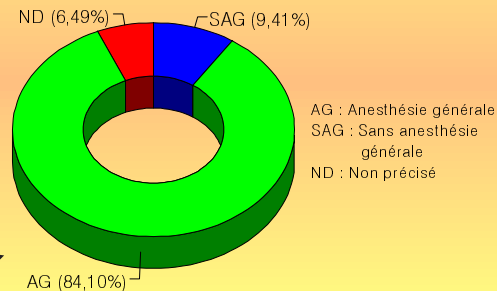


3

Source : INED. Infographie : © TransVIE, 1995

## TYPES d'ANESTHESIES

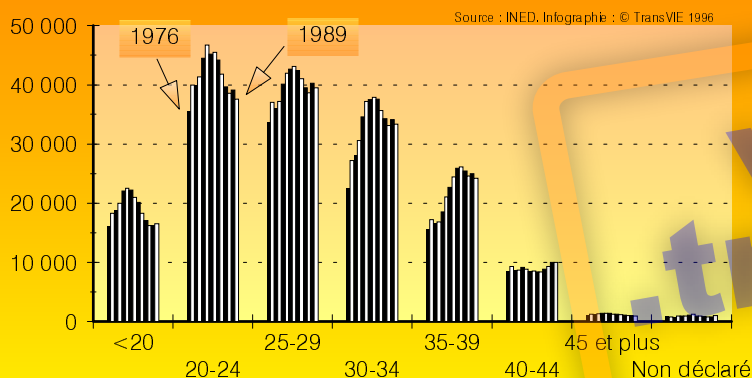
dans le secteur privé lucratif (1989)



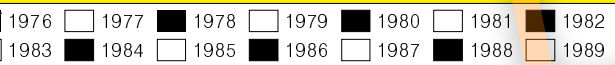
4

Source : INED. Infographie : © TransVIE, 1995

## NOMBRE D'AVORTEMENTS SUIVANT LE GROUPE D'ÂGE DE LA FEMME



5



### Erratum

Une inversion de séries s'est produite dans le tableau et le graphique 7 de l'édition 77 de TransVIE-mag. Nous reproduisons ici le graphique et la table corrigés (p.14). Le vieillissement apparent de l'âge des femmes au moment de l'avortement reflète essentiellement l'évolution générale de la pyramide des âges en France. D'autre part, dans la table 1 de la même édition (nombre d'avortements annuels) il fallait lire, en 1988, 166510 avortements et non 162 510 ; en 1991, 172 152 et non 171 014, en 1993, 166 833 et non 176 386. Ces corrections mineures, concernent également la table 2. Les autres tables et graphiques de l'édition 77 comme de l'édition 81 n'ont pas été affectés par cette erreur.

## LIVRETS D'ANCIENS NUMÉROS : COMPLETEZ VOTRE COLLECTION

**Anciens numéros agrapés en livrets de 10 numéros :**  
toute l'actualité du respect de la vie en France et dans le monde.

Livret 0 : N.-10 à -1	(27/02/91 → 02/06/91)	Livret 5 : N. 41 à 50	(08/03/93 → 31/08/93)
Livret 1 : N. 01 à 10	(02/06/91 → 03/12/91)	Livret 6 : N. 51 à 60	(31/08/93 → 25/01/94)
Livret 2 : N. 11 à 20	(03/12/91 → 05/05/92)	Livret 7 : N. 61 à 70	(25/01/94 → 30/09/94)
Livret 3 : N. 21 à 30	(05/05/92 → 13/10/92)	Livret 8 : N. 71 à 80	(30/09/94 → 24/03/95)
Livret 4 : N. 31 à 40	(13/10/92 → 08/03/93)	Livret 9 : N. 81 à 90	(24/03/95 → 31/01/96)

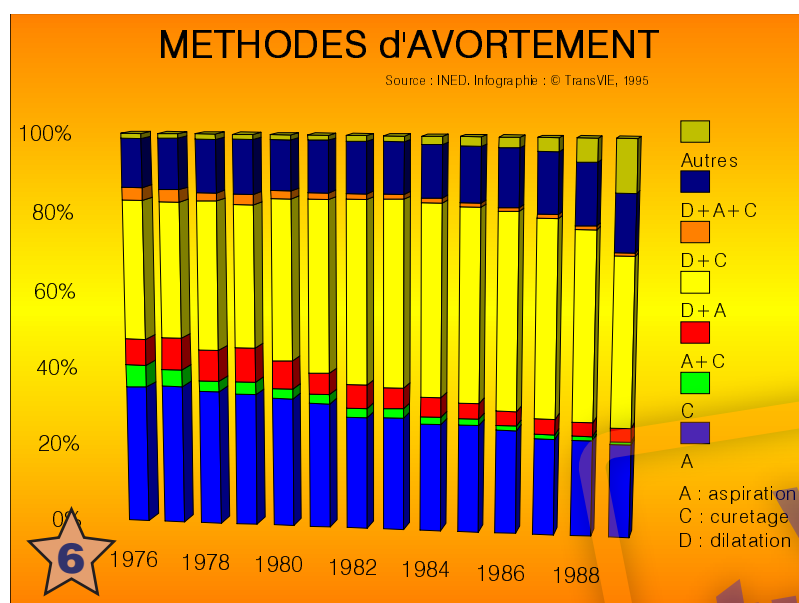
Tarif (port inclus)	CEE + Suisse	Hors CEE
- pour un livret :	60 FF/pièce	70 FF/pièce
- pour 2 livrets ou + :	50 FF/pièce	70 FF/pièce

**Tarif valable jusqu'au 31/07/96**  
Hors France : paiement par ordre postal international

## RU 486 : trois fraudes majeures dévoilées par les statistiques

### *Méthode d'avortement, taux d'avortements par RU 486, nombre d'avortements par RU 486, nombre d'avortements selon l'âge de l'enfant*

La dilatation consiste à forcer le passage du col de l'utérus, resserré du fait de la grossesse. Des «mèches» de diamètre croissant sont introduites pour desserrer le col et obtenir une voie de passage suffisante pour une canule d'aspiration ou une curette de curetage, voire une pince. Toute méthode d'avortement chirurgical, par aspiration ou curetage, est donc nécessairement précédée d'une dilatation du col ; l'utilisation des termes «Aspiration» seul, «curetage» seul et «aspiration et curetage» seuls constitue donc un abus de langage. On retiendra du graphique 6 que l'aspiration et le curetage constituent l'essentiel des méthodes d'avortement déclarées en France.



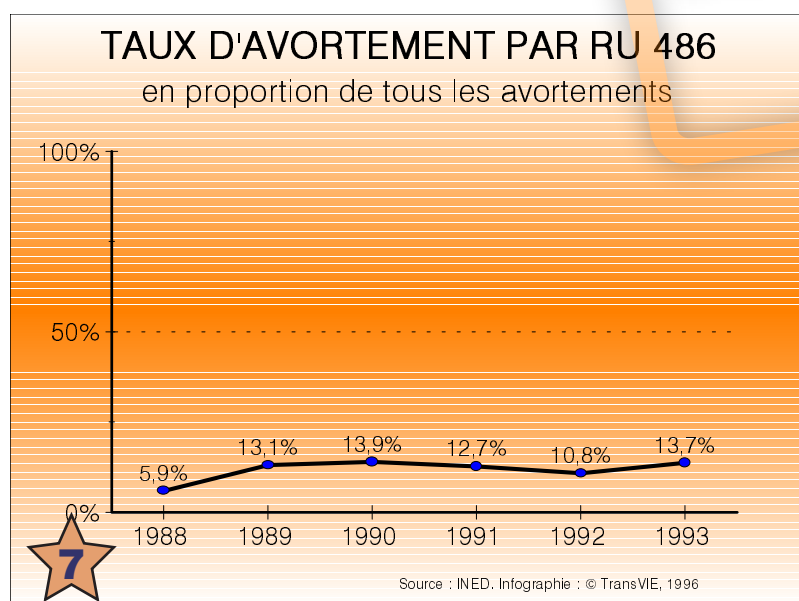
Au-delà de ces nuances techniques sans intérêt, on remarquera l'apparition du RU 486 en 1988, qui vient gonfler, aux cotés des techniques par empoisonnement salin et par césarienne, la proportion d'avortements classés sous la rubrique «Autres techniques». Interrogé en janvier 1996 par le député Jean-Louis BEAUMONT, qui s'inquiétait du retard pris dans la publication des statistiques officielles de l'avortement, puisque le dernier annuaire paru correspond aux avortements de l'année 1989, le gouvernement, dans une réponse écrite publiée au Journal Officiel des Débats de l'Assemblée Nationale du 27/05/96, a rendu publiques les statistiques portant sur le taux d'avortement par RU 486 (graphique 7). D'autre part, L'INED a procédé, dans son article de la revue *Population* de mai-juin 1995, à la publication de quelques données supplémentaires concernant le nombre absolu d'avortements par RU 486 (Mifepristone).

Plusieurs conclusions majeures découlent de l'analyse de ces données récentes :

- les organisations pro-avortement ont délibérément gonflé le taux d'avortements par RU 486.

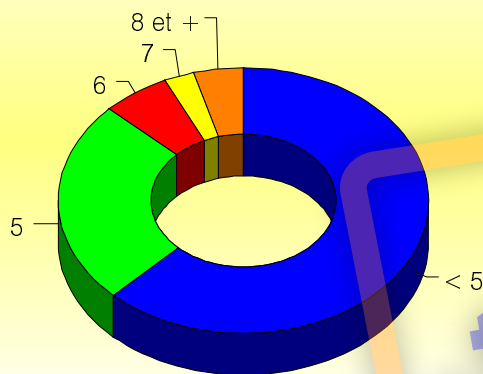
Depuis sa mise sur le marché, les partisans du RU 486 n'ont cessé d'affirmer, sans en apporter la preuve (et pour cause) que 30 % des avortements pratiqués en France l'étaient par la technique médicamenteuse du RU 486. La réalité est tout autre, puisque cette proportion n'a jamais dépassé et stagne à 15 %.

On peut légitimement penser que la diffusion des statistiques officielles de l'avortement en France ont été délibérément bloquées en 1989 pour masquer la morosité des ventes de RU 486 en France même, au moment où Roussel-Uclaf



## AVORTEMENTS PAR RU 486

Selon l'âge du fœtus (1990)

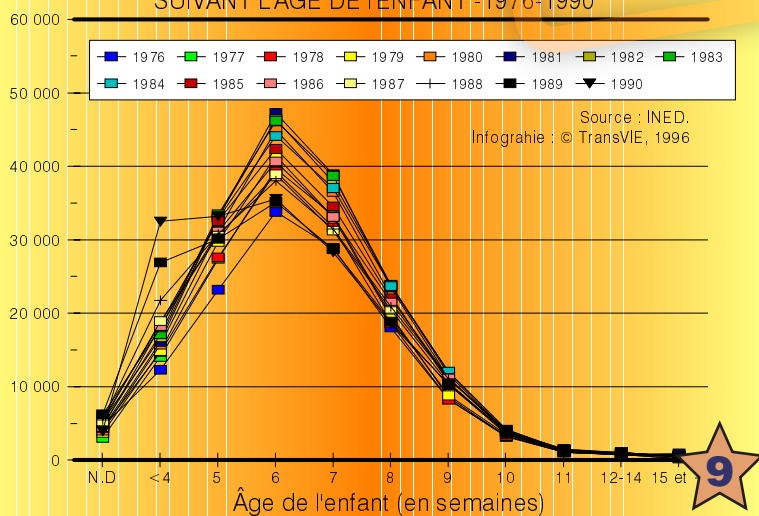


Source : INED. Infographie : © TransVIE, 1996

8

## NOMBRE D'AVORTEMENTS

SUIVANT L'ÂGE DE L'ENFANT - 1976-1990



Source : INED. Infographie : © TransVIE, 1996

9

tentait par moyens d'exporter sa pilule abortive. Le peu de succès remporté par leur produit pourrait aussi expliquer le relatif désintérêt que la firme lui porte aujourd'hui.

- le RU 486 est utilisé, très officiellement et dans l'impunité la plus complète, de manière totalement illégale. Bien que l'utilisation du RU 486 soit limitée, par décret, aux 49 premiers jours de la grossesse, soit 7 semaines, 995 avortements illégaux, réalisés par cette technique à la huitième semaine et dans les semaines ultérieures ont été ouvertement déclarés, sans que le gouvernement n'ait engagé aucune poursuite (graphique 8).

- les médecins avorteurs ont délibérément mentis et rajeuni, sur les formulaires de déclaration d'avortement, l'âge du fœtus au moment de l'avortement, afin de pouvoir utiliser le RU 486 sur des fœtus plus âgés que ne l'autorise officiellement la loi.

Ce constat résulte de l'observation du graphique 9, qui montre l'évolution au cours des années de l'âge du fœtus au moment de l'avortement, tel qu'il est déclaré sur les formulaires officiels. Un décrochement vers les plus jeunes âges affecte de façon brutale et imprévue, en 1988 (première année d'introduction du RU 486), et plus encore en 1989 et en 1990 (dernière année où les statistiques sont disponibles), une courbe qui avait fait preuve durant 15 ans d'une stabilité exemplaire. La seule explication semble être un «rajeunissement» délibéré de l'âge du fœtus afin de permettre des avortements par RU 486 sur des fœtus de plus de 49 jours.

Transparents  
pour rétro-projecteurs  
et diapositives

La série de 40 transparents : 279 F

La série de 20 diapositives : 179 F

Chaque série reprend en couleur et en haute-définition (qualité professionnelle) 20 graphiques parus et à paraître dans TransVIE-mag. Les séries de transparents contiennent les tables de données correspondant aux graphiques. Les séries de diapositives sont accompagnées des tables de données sur papier.

Un outil exceptionnel pour les conférenciers, les associations pro-vie locales, les formateurs et les enseignants.

Pour commander :

☐ commander la série complète (prix TTC, TVA 20,6 % incluse) :

- transparents 279 F - diapositives 179 F

Retournez votre règlement à l'ordre de TransVIE, à TransVIE, 24 rue du Bourg, 65100 LOURDES.

Transparents figurant dans la série (série 95-1) :

Statistiques de l'avortement en France (statistiques de base).

- ☐ Nombre annuel d'avortements 1975-1989 (histogramme)
- ☐ Nombre cumulé d'avortements 1975-1989 (aire)
- ☐ Motif d'avortement 1989 (sectoriel)
- ☐ Avortements pour 100 naissances 1976-1989 (linéaire)
- ☐ Avortements pour 100 naissances selon l'âge de la femme 1987-1989 (histogramme)
- ☐ Nombre moyen d'avortement par femme 1976-1989 (linéaire)
- ☐ Avortements pour 10 000 femmes selon l'âge de la femme, 1987-1989 (histogramme)
- ☐ Nombre d'avortements selon l'âge de la femme, 1976-1989 (histogramme)
- ☐ Répartition des avortements selon l'âge de la femme, 1989 (sectoriel)
- ☐ Nombre d'avortements selon la nationalité de la femme (européennes) (aire 3D)
- ☐ Nombre d'avortements selon la nationalité de la femme (africaines) (aire 3D)
- ☐ Nationalités des femmes ayant recours à l'avortement en France, 1976-1989 (100 % 3D)
- ☐ Proportions d'avortements selon l'âge de l'enfant 1976-1989 (histogrammes)
- ☐ Nombre d'avortements selon l'âge de l'enfant 1976-1989 (courbes)
- ☐ Taux de récurrence d'avortement 1976-1989 (histogramme 100 %)
- ☐ Nombre d'avortements selon la méthode utilisée 1976-1989 (histogramme)
- ☐ Nombre d'avortements selon le statut matrimonial de la femme 1976-1989 (histogramme)
- ☐ Texte intégral de la loi Veil-Pelletier (sans annotations) - part. I
- ☐ Texte intégral de la loi Veil-Pelletier (sans annotations) - part. II
- ☐ Texte intégral de la loi Veil-Pelletier (sans annotations) - part. III
- ☐ Texte intégral de la loi Veil-Pelletier (sans annotations) - part. IV

# DOSSIER

## Tables

### Graphique 1

#### Nombre d'avortements selon le statut matrimonial de la femme

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Célibataire	49 275	56 622	59 708	65 113	73 374	79 134	79 781	81 373	82 002	80 670	80 407	81 331	86 348	87 394
Divorcée	4 642	5 573	5 981	6 562	7 831	9 051	9 461	9 614	9 736	10 123	10 153	10 105	10 399	10 126
Séparée	3 064	2 996	3 377	3 853	4 087	4 065	4 171	4 249	4 122	3 929	3 770	3 874		
Mariée	74 918	83 582	80 070	79 888	83 924	86 075	85 166	84 793	82 153	75 678	69 822	64 808	63 369	59 393
Veuve	998	1 063	1 027	1 066	1 251	1 281	1 215	1 331	1 239	1 252	1 163	1 133	1 209	1 048
N.D.	1 513	1 027	635	804	985	1 067	1 434	1 580	1 410	1 490	1 323	1 205	1 311	1 444

### Graphiques 2, 3 et 4

#### Nombre d'avortements selon le statut de l'établissement et le type d'anesthésie.

	1976	1983	1989
<u>Secteur public</u>			
SAG	28 265		
AG	51 748	66 138	51 668
ND	6 602	6 666	8 909
<u>Secteur privé non-lucratif</u>			
SAG	360		
AG	3 524	4 737	4 199
ND	257	241	249
<u>Secteur privé lucratif Non déclaré</u>			
SAG	4 182		
AG	36 005	52 065	39 648
ND	3 230	2 881	3 059

SAG : Sans anesthésie générale ; AG : Anesthésie générale ; ND : non-précisé.

### Graphique 8

#### Nombre d'avortements par RU 486 selon l'âge du fœtus (année 1990)

âge en semaines	Avortements
< 5	14 321
5	5 686
6	1 363
7	598
8	275
9	186
10	67
11	36
12	118
> 14	313
ND	499

### Graphique 5

#### Nombre d'avortements selon le groupe d'âge de la femme

Age	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<20	16 162	18 277	18 791	20 013	22 039	22 546	22 202	20 966	20 154	18 249	17 075	16 184	16 226	16 509
20-24	35 584	39 918	39 989	41 325	44 484	46 730	45 184	45 502	44 196	41 811	39 712	38 594	39 156	37 565
25-29	33 662	37 023	36 052	37 182	40 088	42 027	42 659	43 125	42 425	41 041	39 539	38 658	40 292	39 543
30-34	22 514	27 230	28 104	30 602	34 621	37 180	37 535	37 870	37 572	35 642	34 284	33 166	34 084	33 369
35-39	15 689	17 179	16 682	16 829	18 544	21 082	22 679	24 437	25 924	26 168	25 452	24 611	24 940	24 198
40-44	8 487	9 285	8 745	8 656	9 158	8 839	8 427	8 500	8 366	8 363	8 833	9 322	9 978	9 956
45 et +	1 044	1 238	1 249	1 299	1 393	1 378	1 335	1 208	1 209	1 134	1 047	1 002	1 017	964
Non déclaré	1 031	781	805	904	891	913	1 101	1 254	943	927	855	815	817	986

### Graphiques 6 et 7

#### Nombre d'avortements selon la méthode

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
A	45 399	52 364	52 861	49 969	55 742	56 821	50 769	51 779	48 448	46 668	43 345	38 975	39 862	37 744				
C	7 303	6 267	4 248	4 736	4 218	4 251	4 260	4 206	3 427	2 953	2 026	1 744	1 602	1 069				
A+C	8 646	12 072	12 261	12 917	12 057	9 877	10 602	9 504	8 808	6 734	6 092	6 349	5 861	5 588				
D+A	45 968	51 146	58 430	53 822	69 151	78 142	82 880	85 068	86 259	83 575	81 956	79 585	78 470	68 536				
D+C	4 127	4 463	3 053	3 756	3 364	2 830	2 478	2 267	2 010	1 662	1 561	1 606	1 435	1 160				
D+A+C	15 767	18 917	20 533	20 166	21 263	23 113	22 852	23 054	23 270	23 756	23 943	24 339	25 275	23 117				

RU 486 23 462 12,7% 10,8% 13,7%

Autres 1 707 1 672 2 020 1 761 2 039 2 143 2 480 2 565 3 511 3 903 4 224 5 331 9 592 21 316

A : Aspiration - D : Dilatation - C : Curetage - Autres : dont RU 486 jusqu'en 1989

RU 486 : 1990 : valeur absolue ; à partir de 1991 : en pourcentage de tous les avortements déclarés.

### Graphique 9

#### Nombre d'avortements selon l'âge de l'enfant

La table de ce graphique figure à la page 8 de l'édition 81 de TransVIE-mag

(Publicité)

## *Georges Grimal*

116, Avenue Charles-de-Gaulle - 95160 Montmorency

Tél. (1) 39.64.04.37

Ateliers : 4, quai de Stalingrad - 92100 Boulogne-sur-Seine

Tél. (1) 46.21.12.08

Le Fayet - 64300 Baigts-de-Béarn Tél. 59 65 32 40

*Pendant des millénaires  
la sculpture a été conçue pour  
la lumière du jour.*

*Les matériaux modernes  
et la lumière artificielle  
permettent un art nouveau :  
des sculptures en relief,  
pour l'intérieur, visant l'intimité,  
légères et dures,  
que l'on suspend au mur  
comme un tableau, à bon compte  
et comportant leur propre  
mise en scène lumineuse.*

*En pastel comme en sculpture,  
un éclairage approprié  
fait percevoir  
ces infimes mouvements du visage  
qui trahissent les mouvements profonds  
du coeur.*

*Célébrons l'essentiel, l'amour,  
avec les liens mystérieux qui l'attachent  
à la beauté d'un côté,  
à la création de la vie de l'autre ...*



## Portraits au pastel Sculptures dramatisées

sont présentés pendant l'été à ma résidence de Baigts de Béarn  
puis à mon domicile de Montmorency et à mon atelier de Boulogne,  
sur rendez-vous.